

sures, parfois même la blouse. On ne nous fournit pas d'équivalent et notre demande à cet effet fut repoussée d'une façon indigne et injurieuse pour la personne de Sa Majesté. Nous devons aussi travailler nu-pieds et transis de froid.

Pendant le premier mois de notre captivité, on ne nous donnait que du pain en quantité insuffisante. Plus tard, notre ration fut : à midi, une soupe à la farine de maïs et un petit morceau de viande (un quart de ce que nous avons chez nous) et 600 grammes de pain ; le soir, rien que de la soupe, et pour le déjeuner du matin, rien du tout. Il nous était interdit de fumer.

Plusieurs fois, quelques-uns de nos camarades prisonniers de guerre, disparurent d'un jour à l'autre ; quand nous nous informions ce qu'ils étaient devenus, on nous disait qu'ils étaient morts subitement — bien qu'ils fussent parfaitement bien portants la veille. Nous supposons qu'ils avaient succombé aux mauvais traitements. De plus, ce n'était pas chose rare de trouver un beau matin l'un ou l'autre de nos camarades pendu à un arbre ».

Wucherer, m. p.,
Général.

Annexe n° 3.

Le commandant du 13^e corps I. et R. au commandement suprême I. et R.

Kozluk, 1^{er} novembre 1914.

On signale les actes suivants commis par des Serbes, en violation du droit des gens :

1^o Ces derniers temps, les convois de blessés passant près du poste des gardes de finance de Sepavkturski ont essuyé le feu de l'ennemi, bien que l'insigne de la Convention de Genève fût visible.

2^o Le soldat d'infanterie Pavel Babic, du régiment d'infanterie n° 16, grièvement blessé, fut dépouillé de son argent et de ses chaussures par des soldats serbes.

Il a été fréquemment constaté que des morts et des blessés avaient été dépouillés par les Serbes de tous leurs habits.

Zeidler, m. p.
Colonel.